

Mission

Conseiller la direction de l'établissement dans le domaine du patrimoine ; définir la politique de gestion des actifs immobiliers et mettre en œuvre la stratégie immobilière

Facteurs d'évolution à moyen terme

- Evolution de la gestion financière, administrative et juridique
- Dévolution du domaine
- Intégration des enjeux de développement durable

Impact sur l'emploi-type

Compétences domanialité publique (CG3P)

Activités principales

- Conduire les réflexions prospectives sur l'évolution du patrimoine immobilier et conseiller la gouvernance pour la définition de la politique immobilière durable de l'établissement
- Décliner la politique immobilière sous la forme de schémas directeurs stratégiques
- Préparer et accompagner les montages financiers (état, collectivités, établissement, autres partenaires) permettant la planification pluriannuelle des investissements
- Élaborer, justifier et exécuter le budget du service
- Décliner la politique immobilière par l'ajustement de l'organisation, le choix des outils, la définition des objectifs et le suivi des indicateurs
- Organiser et encadrer l'activité interne/externe au regard des compétences et de la politique immobilière de l'établissement
- Décliner les obligations réglementaires en une politique de gestion humaine et technique de la sécurité dans les bâtiments
- Garantir la pérennité du patrimoine immobilier au regard des moyens alloués
- Assurer la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers

Compétences principales

Connaissances

- Patrimoine immobilier, réglementation et techniques du domaine (connaissance approfondie)
- Méthodologie de conduite de projet (connaissance approfondie)
- Pilotage des organisations (connaissance approfondie)
- Techniques de négociation (connaissance approfondie)
- Politiques, dispositifs et procédures propres au champ d'intervention (connaissance générale)
- Langue anglaise : B2 à C1 (cadre européen commun de référence pour les langues)

Compétences opérationnelles

- Mettre en œuvre et encadrer les normes, procédures et règles du domaine (maîtrise)
- Piloter un projet (expertise)
- Encadrer / Animer une équipe (expertise)
- Conduire une négociation (maîtrise)
- Savoir représenter l'établissement (maîtrise)
- Accompagner les changements (maîtrise)

Diplôme réglementaire exigé Formation professionnelle si souhaitable

Doctorat, diplôme d'ingénieur

Conditions particulières d'exercice

- Astreintes
- Amplitude horaire importante éventuelle